

Droits d'exportation du pétrole

pétrole indépendants de l'Alberta nous ont déclaré qu'il en coûte plus de \$14 le baril pour découvrir de nouveaux gisements. Aujourd'hui, il faut payer \$14 pour un baril de pétrole. Cela vous montre qu'on peut s'attendre à davantage d'expansion à \$3.83 le baril.

● (1510)

Tous les Canadiens devraient prendre conscience que la sécurité nationale dépend de la sécurité de l'approvisionnement en pétrole. Le ministre et le gouvernement ont, envers tous les Canadiens, que ce soit ceux des cinq provinces de l'Est ou des cinq provinces de l'Ouest, le devoir d'encourager la prospection et la mise en valeur de nos ressources afin d'assurer la sécurité de notre approvisionnement en pétrole et la sécurité nationale dont nous avons besoin. Nous n'allons pas encourager l'expansion avec une compagnie nationale du pétrole à laquelle on n'accordera que 40 millions de dollars. Dans un article paru hier dans le *Star* de Toronto et intitulé «Ottawa voit petit dans la grosse industrie du pétrole», M. McArthur a déclaré, et je n'aime pas cette expression, que ce n'était rien que de la broutille. Si le ministre des Finances et ses acolytes pensent que le socialisme constitue la solution et qu'une compagnie nationale du pétrole ferait du meilleur travail que l'entreprise privée, il faudra qu'ils achètent 51 p. 100 des actions de l'Imperial Oil. Selon M. McArthur, cela coûterait 2.5 millions de dollars. Pour Shell Canada, le chiffre serait de 600 millions de dollars et pour Gulf Canada de 750 millions. M. McArthur a donné tous les chiffres dans le *Star* de Toronto d'hier.

D'accord, mais il faut trouver d'abord d'autres réserves! On ne peut demander aux Canadiens de n'importe quelle région du pays de se sentir en sécurité avec un approvisionnement en pétrole suffisant pour cinq ou six ans seulement. Selon M. Armstrong, le président de l'Imperial Oil, c'est tout ce que nous avons. Il faut souligner que depuis la Deuxième Guerre mondiale les pays capitalistes ont connu huit périodes marquées par une pénurie de pétrole. Les autres années, l'approvisionnement américain en pétrole a comblé les lacunes. On peut dire que l'approvisionnement américain a ravitaillé le monde occidental à toutes les autres occasions. Aujourd'hui ces réserves sont complètement épuisées. Les États-Unis ont 8 ou 9 p. 100 de pétrole de moins qu'ils n'en ont besoin ce qui n'est pas beaucoup, mais avant ils en exportaient. Il y a sept ou huit ans, ils ne voulaient même pas de notre pétrole albertain.

Nous devons réaliser que ce concept d'imposition du pétrole, de droit sur le pétrole ou de droit à l'exportation du pétrole vaut pour le moment présent. La meilleure chose qui pourrait arriver aux Canadiens aujourd'hui serait d'avoir des élections et de se débarrasser du gouvernement actuel parce que ce genre de politique à court terme conçue pour recueillir des voix met en danger la sécurité future de chaque Canadien, qu'il vive en Alberta, dans les Maritimes, à Terre-Neuve, au Québec ou en Ontario.

Des voix: Bravo!

M. Horner (Crowfoot): La politique à court terme compromet la sécurité du pays. Je le répète, la sécurité en matière de pétrole signifie la sécurité nationale. D'autres mesures s'imposent pour nous assurer la sécurité en matière de pétrole. Les mesures qu'on nous propose ne nous la donneront pas. Le ministre devrait expliquer qu'elles seront en vigueur seulement jusqu'au printemps alors que l'Alberta sera toute disposée à décréter le plus

[M. Horner (Crowfoot).]

gentiment possible une hausse des prix du pétrole aux dépens des pauvres du Canada central, de l'Ontario en particulier. Cela doit sûrement avoir lieu si nous voulons créer cette sécurité en matière de pétrole qui nous assurera la sécurité nationale.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je dois informer la Chambre que si le ministre des Finances (M. Turner) prend la parole maintenant, il mettra fin au débat de la deuxième lecture.

l'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je voudrais examiner brièvement deux ou trois points qu'on a soulevés au cours du débat d'hier et d'aujourd'hui. Le premier point a été soulevé par le chef de l'opposition (M. Stanfield) et le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas). Il s'agit de l'affectation de la moitié des recettes qui conformément au projet de loi, iront au gouvernement fédéral au cours du premier trimestre d'application de la taxe à l'exportation.

Les députés se rappelleront que le bill prévoit que les recettes de la taxe à l'exportation pour les mois d'octobre, de novembre et de décembre 1973 et de janvier 1974 sont réparties à part égale entre les provinces productrices en fonction de leur production et le gouvernement fédéral. Le montant en cause pour les quatre mois est évalué à 152 millions, très près du chiffre qu'a mentionné le député de Crowfoot (M. Horner). En vertu du projet de loi, un montant de 76 millions sera attribué aux provinces. Par suite du virement de cette somme, ces recettes seront admissibles aux termes de la loi sur les arrangements fiscaux à titre de recettes partagées et le contribuable canadien sous le chapitre de péréquation devra en assumer les frais qui s'élèveront à environ 25 millions. Il faudra en tenir compte.

Je promets que le montant de 76 millions accordé au gouvernement fédéral sera consacré à la recherche, aux industries extractives et de développement de l'ouest du Canada selon les engagements pris à la Conférence de l'Ouest sur les perspectives économiques.

Une voix: La prospection.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Y compris les travaux de prospection.

M. Stanfield: Le ministre retient le montant des sommes requises pour effectuer les paiements de péréquation.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Non, monsieur l'Orateur. Je reconnais, d'après les termes de l'engagement pris par mon collègue, que le paiement de péréquation pour ces quatre mois devra être assumé par le contribuable fédéral. J'en reparlerai peut-être à une autre étape.

Je dis donc qu'en vertu du présent bill, la proportion de 50 p. 100 s'applique seulement aux mois d'octobre, novembre, décembre et janvier. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) ne s'est pas engagé à payer plus. Dans sa déclaration à la Chambre, le premier ministre (M. Trudeau) a dit que le partage du revenu après le 31 janvier dépendrait des accords qui pourront être conclus avec les provinces à la prochaine conférence.

M. Horner (Crowfoot): La proportion ne sera pas inférieure à 50 p. 100.

M. Turner (Ottawa-Carleton): La question est à négocier. Je ne veux préjuger ni de la position fédérale ni de la position provinciale sur le sujet.